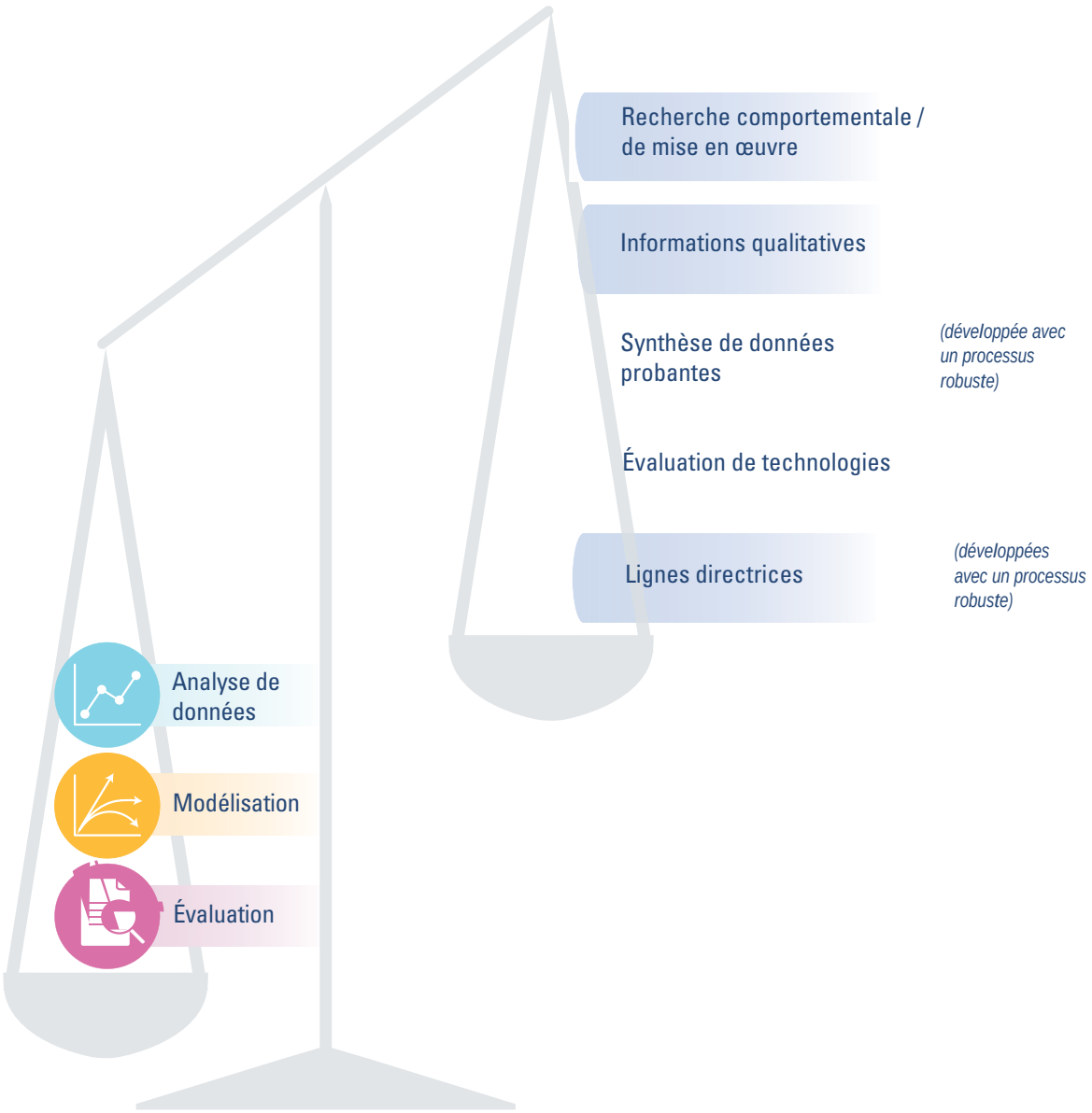

Les leaders de n'importe quelle juridiction peuvent utiliser le rapport de la Commission sur les données probantes pour systématiser et élargir au-delà de la santé les aspects de la réponse à la pandémie de COVID-19 qui se sont bien passés et pour traiter les nombreux aspects qui ne se sont pas bien passés. Dans le cadre de la systématisation de ce qui s'est bien passé, ces leaders devront passer de l'emphase à l'ère COVID-19 qui misait sur la vitesse et une certaine qualité, à un équilibre entre la vitesse, la qualité (par exemple, en attendant les données probantes à venir) et la durabilité (par exemple, les heures de travail normales et d'autres travaux non suspendus).